

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

LUNDI 18 MARS 2019

18 H 30

LE CHEYLARD



# SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
    - A. Mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée d'Arcens : demande de subvention complémentaire
  2. Économie
    - A. Candidature à l'appel à projet « Accueillir en Massif central » 2019
    - B. Candidature à l'appel à projet LEADER Ardèche<sup>3</sup> « Émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovant »
  3. Culture
    - A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : information
- 

**Date de la convocation : 11 mars 2019**

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11**

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Raymond FAYARD, M. Thierry GIROT, Mme Monique PINET, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

**Le quorum est atteint**

Secrétaire de séance : M. Maurice WEISS.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter la séance.

## **1. Eau / Assainissement**

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

### **A. Mise en conformité des réseaux d'assainissement collectif sur la traversée d'Arcens : demande de subvention complémentaire**

Raymond Fayard rappelle au Bureau que des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées sont prévus sur la route départementale n° 237 traversant la commune d'Arcens.

Cette opération, estimée à 120 000 € ht après consultation des entreprises, a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de PASS TERRITOIRES 2018 et une subvention de 12 000 € a été attribuée sur la base d'une dépense subventionnable de 60 000 € ht.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter une subvention complémentaire auprès du Département de l'Ardèche dans le cadre de PASS TERRITOIRES 2019, sur la base du montant total de l'opération.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.**

## **2. Économie**

M. le Président indique avoir demandé à Morgane Maitrias d'étoffer le service économique à moindre coût, d'où les propositions de candidature à des appels à projets qui vont être faites aujourd'hui.

Il en profite pour rappeler qu'une réunion s'est récemment tenue avec le Site de proximité et les partenaires, Communauté de communes du Pays de Lamastre et Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, concernant le devenir de cette structure. D'un commun accord, les participants ont décidé de continuer à l'identique pour cette année mais d'engager une réflexion dès l'automne pour les orientations à prendre au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une solution plus adéquate doit être trouvée pour Val'Eyrieux avec une cellule économique importante.

Il laisse la parole à Morgane Maitrias afin qu'elle présente les deux appels à projets.

### **A. Candidature à l'appel à projet « Accueillir en Massif central » 2019**

Morgane Maitrias indique que la Communauté de communes Val'Eyrieux souhaite candidater à l'appel à projet « Accueillir en massif central » 2019.

L'objectif de cet appel à projet est d'aider les territoires à se doter d'une politique d'attractivité et d'accueil opérationnelle, prenant en compte toutes les thématiques de l'attractivité (emploi, activités, services aux entreprises et à la population, logement, qualité de vie) et articulée autour :

- du développement d'une culture de l'accueil
- de la construction d'une offre globale d'installation et d'intégration de nouveaux actifs,
- de la promotion du territoire et de la diffusion de cette offre à l'extérieur,
- de l'accompagnement les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire.

Pour cela, l'appel à projet permet le financement à hauteur de 50 % pendant 3 ans de moyens humains et de dépenses de fonctionnement (communication, frais de salons, études, accompagnement, partenariats...) d'un montant maximal de 200 000 €.

L'accueil de nouveaux actifs et le renforcement de l'attractivité du territoire sont des enjeux majeurs sur Val'Eyrieux pour le maintien du dynamisme économique mais également pour celui des services et de la qualité de vie.

En effet, le territoire Val'Eyrieux connaît une diminution légère mais constante de son nombre d'habitants depuis plus de 50 ans. Entre les deux derniers recensements, le territoire a perdu en moyenne 140 habitants par an (solde naturel de -0,64 % et migratoire de -0,41 %). Si fixer la population existante sur le territoire est une priorité, le maintien et le développement de l'activité économique reste directement corrélé à l'enjeu de reconquête démographique : *à titre d'exemple, le retour à une croissance légèrement positive (+0,45 % /an, objectif SCoT) impliquerait, à dynamique constante, d'accueillir plus de 200 nouveaux habitants chaque année sur Val'Eyrieux.*

La Communauté de communes a mené ces dernières années différentes actions en ce sens : renforcement de la communication extérieure, création du pôle entrepreneurial Pôle Eyrieux, de l'atelier du bijou, de la formation Simplon.ve... Un rapprochement avec l'association « Émerveillés par l'Ardèche » a aussi été entrepris pour optimiser la promotion du territoire à l'extérieur. Le présent appel à projet serait l'opportunité de mettre en œuvre une politique d'attractivité du territoire renforcée, tournée en particulier vers l'accueil :

- d'actifs et de jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en matière de recrutement de profils qualifiés ; assurer le renouvellement des générations et maintenir les services publics de proximité ;
- de porteurs de projets et d'entreprises pour répondre au besoin de transmission – reprise des établissements en particulier dans les secteurs du commerce, de l'artisanat, de l'agriculture où sont constatés une augmentation de l'âge moyen des chefs d'entreprises, mais aussi pour contribuer à l'essor des filières déjà bien installées sur le territoire ;
- de professionnels médico-sociaux pour répondre aux besoins d'une population éloignée des grandes aires urbaines et de plus en plus vieillissante.

Le dossier de candidature doit être déposé auprès du GIP Massif central avant le 31 mars 2019. L'association « Émerveillés par l'Ardèche » se propose d'accompagner la Communauté de communes Val'Eyrieux dans l'élaboration de cette candidature et ainsi co-construire une politique d'attractivité cohérente et articulée avec le niveau départemental, voire régional.

Morgane Maitrias fait remarquer que les délais sont très courts mais cet appel à projets existe depuis plusieurs années et 2019 est la dernière, c'est pourquoi il ne faut pas passer à côté.

Elle ajoute que le GIP massif central demande à ce qu'un élu soit clairement désigné comme référent sur les problématiques d'attractivité du territoire et chargé de suivre l'appel à projet.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la candidature de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'appel à projet « Accueillir en massif central » 2019 auprès du GIP Massif Central et le dépôt de toute demande de financement auprès du FEDER et du FNADT ; autorise l'inscription au budget des sommes correspondantes ; désigne le Dr Jacques CHABAL comme élu référent sur les problématiques d'attractivité du territoire, en charge du suivi de la candidature à l'appel à projet et de sa mise en œuvre future ; charge Monsieur le Président et d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.**

## **B. Candidature à l'appel à projet LEADER Ardèche<sup>3</sup> « Émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovant »**

Morgane Maitrias expose que les services Economie et Tourisme souhaitent répondre à l'appel à candidature du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> : « émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovant ».

Cet appel à projet pourrait permettre le financement du déploiement d'actions en faveur du développement de la filière bijou, de l'animation de la Vallée du bijou et des équipements associés (atelier du bijou, maison du bijou) :

- Structurer la filière et renforcer la collaboration entre entreprises
- Renforcer la filière par l'accueil de nouvelles entreprises et la consolidation des entreprises existantes
- Promouvoir collectivement la Vallée du bijou
- Développer l'activité touristique autour de la filière bijou
- Gérer, animer et développer les équipements de la Vallée du bijou (maison du bijou, atelier du bijou)

Les financements sont mobilisables sur 2 ans, à hauteur de 80 %, pour un maximum de 80 000 € HT de dépenses éligibles (achat de matériel, dépenses de personnel, indemnités de stagiaires, dépenses indirectes et frais annexes, prestations d'animation, frais de communication).

Le dossier est à déposer auprès du GAL Ardèche<sup>3</sup> avant le 17 mai. Le détail du plan d'action et du prévisionnel financier sera proposé ultérieurement au vote du Bureau communautaire si la candidature est retenue.

**Le Bureau communautaire, à l'unanimité, autorise la candidature de la Communauté de communes Val'Éyrieux à l'appel à candidature « émergence de modèles économiques et d'appui à l'entrepreneuriat innovant » du programme européen LEADER Ardèche<sup>3</sup> auprès du GAL Ardèche<sup>3</sup> et le dépôt de toute demande de financement s'y rattachant ; charge Monsieur le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.**

## **3. Culture**

M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

### **A. Travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent : information**

Mme Faure rappelle au Bureau qu'une consultation a été lancée fin 2018 concernant le marché de travaux de création de locaux d'animation pour l'École du Vent, à St Clément.

Une délibération a été soumise au vote du Bureau communautaire du 21 décembre 2018 mais seuls 4 lots avaient pu être attribués, les autres ayant été déclarés infructueux. Le Bureau avait autorisé M. le Président à lancer une nouvelle consultation et à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues.

Après de longues tractations avec le maître d'œuvre, Mme Faure est aujourd'hui en mesure de présenter le résultat de la seconde consultation, qui ne se présentait pas sous de meilleurs auspices que la première à l'ouverture des plis :

- Lot 2 - Traitement de façades : déclaré sans suite car les deux offres reçues étaient presque trois fois plus chères que l'estimatif, d'autant que l'abandon de ce lot ne met pas en péril le chantier.

- Lot 3 - Menuiseries extérieures : l'offre de l'entreprise SALLES CHARPENTE MENUISERIE a été retenue, pour un montant de 26 112,00 € ht, dont 10 300,00 € ht pour la partie locaux d'animation. Ce lot a fait l'objet d'une mise au point avec l'entreprise afin de revoir certaines prestations pour rentrer au mieux dans le budget.
- Lot 5 - Plâtrerie / Peinture / Plafonds : une seule offre a également été reçue pour ce lot. Elle était au-dessus de l'estimatif mais, après négociation et mise au point, la proposition de l'entreprise SOCEBAT a été retenue, pour un montant de 133 226,22 € ht, dont 93 684,57 € ht pour la partie locaux d'animation.
- Lot 8 - CVC / Plomberie : trois entreprises ont répondu pour ce lot, toutes au-dessus de l'estimation du maître d'œuvre. Après analyse technique et financière, l'offre de l'entreprise LAFFONT ENERGIES a été retenue suite à mise au point, pour un montant de 176 778,82 € ht, dont 38 206,95 € ht pour la partie locaux d'animation.
- Lot 9 - Équipements de cuisine : deux offres ont été reçues pour ce lot, qui ne concerne que la commune de St Clément. C'est l'entreprise FROID EQUIPEMENT SERVICE qui a été retenue, pour un montant de 69 953,93 € ht. Cette offre était encore légèrement au-dessus de l'estimatif mais les prestations pourront être réajustées par le Maire suivant les financements obtenus, notamment en ce qui concerne la DETR.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 18h50

Dr Jacques CHABAL  
Président de la Communauté de  
communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard

